

Séance publique de consultation
du 1^{er} juin 2015

Procès-verbal de la séance publique de consultation, tenue le 1^{er} juin 2015, à 19 h 15, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Justin Bessette, Yvan Berthelot, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois et Marco Savard siégeant sous la présidence de madame Claire Charbonneau, mairesse suppléante.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.
Monsieur Jérémie Choquette-Surprenant, chargé de projets, est présent.

- - - -

La séance débute à 19 h 15

Séance publique de consultation

La présente séance est tenue pour soumettre à la consultation publique les projets de règlements suivants concernant des amendements à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

- Projet de règlement n^o 1316

« Règlement modifiant le règlement de construction n^o 0653, et ses amendements, dans le but de modifier les références au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection, et sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées »

- Projet de règlement n^o 1340

« Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation (H) à même une partie de la zone H-4997, située entre le chemin Évangéline et la rivière L'Acadie, non loin de l'intersection du chemin du Clocher, et ce, dans le but d'autoriser spécifiquement certains usages du groupe industrie (I), soit :

- I1-15-08 (Atelier d'usinage, fabrication de produits tournés, vis, écrous ou boulons);
- I1-15-18 (Fabrication de matrices, de moules, d'outils tranchants ou à profiler en métal);
- I1-16-01 (Fabrication de machinerie pour le commerce ou les industries);

- agrandir la zone H-5590 à même une partie de la zone H-5562, située entre le chemin des Patriotes Est et la rivière Richelieu, à proximité de la rue Mario, et ce, dans le but de retirer la classe « Maison mobile » du groupe habitation (H) et d'autoriser les classes « Bifamiliale » et « Trifamiliale » »

- Règlement n° 1341
 - « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :
 - créer une nouvelle zone à même une partie de la zone H-3095, située de part et d'autre de la 15^e Avenue, entre le boulevard d'Iberville et la rue Thuot, et ce, dans le but d'autoriser la classe « Bifamiliale » et « Trifamiliale » du groupe Habitation (H);
 - agrandir la zone C-2119 à même une partie de la zone H-2070, située à l'est du boulevard Saint-Luc, à proximité de l'intersection de la rue Léger, et d'autoriser les usages accessoires « Bar » et « Salle de spectacle sans nudité », à l'usage principal de la classe 3 (Restaurant) du groupe commerce et service (C) »

Madame la maire suppléante, en collaboration avec le greffier, explique l'objet de ces projets de règlements. Par la suite, elle invite les personnes présentes à s'adresser au Conseil municipal pour obtenir tout détail additionnel ou faire part de leurs commentaires au sujet de ces règlements.

Des questions sont posées et des commentaires sont émis en rapport avec la disposition du projet de règlement n° 1340 qui vise à créer une nouvelle zone d'habitation à même une partie de la zone H-4997 et d'y autoriser certains usages du groupe Industrie.

Claire Charbonneau
Mairesse suppléante

François Lapointe
Greffier